

Denis Masméjan éclaire le débat sur les juges étrangers dans un livre de la collection Le savoir suisse

«Invalidiser des initiatives est vain»

« PROPOS RECUEILLIS PAR
CHRISTIANE IMSAND

Droits populaires » Le droit interne doit-il primer dans tous les cas? La Suisse doit-elle dénoncer les traités internationaux contraires à sa Constitution? Ces questions sont au cœur de l'actualité depuis que l'acceptation de l'initiative UDC «Contre l'immigration de masse» a conduit le parlement à chercher une mise en œuvre compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes. Mais l'UDC ne relâche pas la pression. Son initiative contre les juges étrangers, qui proclame la primauté du droit national sur le droit international, devrait être soumise au peuple l'année prochaine.

Ancien journaliste du *Temps* et cofondateur du site Bon pour la tête, Denis Masméjan analyse cette problématique dans *Démocratie directe contre droit international*, un livre qui vient de sortir de presse dans la collection Le savoir suisse. Il appelle les autorités à clarifier leur ligne. Interview.

Plusieurs initiatives contraires au droit international ont été acceptées par le peuple. Elles ne sont pas toutes dues à la droite nationaliste...

Denis Masméjan: Effectivement, l'initiative contre le trafic de transit dans les Alpes, acceptée en 1994, émanait de milieux écologistes. Elle a constitué le premier cas d'incompatibilité avec un accord européen. Le Conseil fédéral et le parlement s'en étaient sortis en limitant le trafic de manière non discriminatoire.

Par la suite, c'est bel et bien la droite nationaliste qui a multiplié les initiatives contraires au droit international. L'acceptation de plusieurs d'entre elles, comme l'internement à vie des délinquants dangereux, l'interdiction des minarets et le renvoi des délinquants étrangers, a suscité un débat de fond sur les limites de la démocratie directe, mais le conflit entre les droits populaires et le droit international dont l'UDC a fait son cheval de bataille n'est toujours pas résolu. Or la Suisse, en tant que



L'UDC et Christoph Blocher ne lâchent pas la pression, notamment avec leur initiative contre les juges étrangers déposée en août 2016. Keystone

petit pays, a besoin du droit international pour défendre ses intérêts.

Le parlement a pourtant invalidé l'initiative des Démocrates suisses «Pour une politique d'asile raisonnable» en 1996...

Oui, il l'a fait au nom du droit international impératif, qui se réfère à des règles de civilisation comme l'interdiction de la torture ou du génocide. C'est la seule entrave apportée au droit d'initiative. Par la suite, toutes les initiatives ont respecté cette norme qui interdit notamment de renvoyer des requérants d'asile déboutés dans une ré-

gion où ils risquent de subir de mauvais traitements. Mais on voit bien que cela n'a pas résolu tous les problèmes.

Des solutions ont pourtant été avancées...

Aucune n'a emporté l'adhésion. La mesure la plus efficace serait de considérer que les initiatives populaires qui entrent en contradiction avec des traités internationaux jugés particulièrement importants ne doivent pas être soumises au peuple. La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et les accords bilatéraux conclus avec l'Union euro-

péenne entreraient dans cette catégorie.

Mais sur le plan politique, cette solution n'a pratiquement aucune chance. Ce n'est pas en invalidant des initiatives que l'on parviendra à une solution. Cela ne ferait que renforcer les mouvements souverainistes.

Mais pourquoi donc la Constitution suisse devrait-elle s'effacer devant le droit international?

Elle ne s'efface pas. Les Suisses pourraient parfaitement voter un texte exigeant la dénonciation de la CEDH ou celle des accords bilatéraux. Mais aucune des initiatives déposées à ce jour

ne l'a demandé explicitement. Ce n'est pas parce que les citoyens ont voulu durcir le renvoi des délinquants étrangers qu'il faut sortir de la CEDH. Ce n'est pas davantage parce qu'ils ont voté contre l'immigration de masse qu'il faut résilier l'accord sur la libre circulation des personnes.

Les autorités l'entendent bien ainsi. Elles finissent généralement par renoncer à un respect littéral des initiatives afin de sauvegarder les engagements internationaux de la Suisse. Mais on voit bien que ce n'est pas toujours très satisfaisant. La mise en œuvre de l'initiative

anti-immigration est très éloignée du texte constitutionnel.

Alors que faire?

Je ne préconise pas un changement de pratique, mais une clarification, conformément à une idée avancée par le laboratoire d'idées Foraus. Selon ce dernier, ce serait au peuple et non au Conseil fédéral de décider si un traité doit être dénoncé ou pas. Cette solution présume qu'à moins qu'une initiative n'exige formellement la dénonciation d'un traité, celui-ci n'a pas à être rompu.



«Je ne préconise pas un changement de pratique, mais une clarification»

Denis Masméjan

Pour respecter l'unité de la matière, on pourrait aussi faire de la dénonciation éventuelle d'un traité une question séparée. Les citoyens pourraient ainsi approuver une initiative, mais refuser de mettre fin à un accord. Le parlement aurait alors les coudées franches pour n'appliquer l'initiative que dans la mesure compatible avec le traité. Cette formule, qui ne limite pas le droit d'initiative, me paraît la plus réaliste. Elle éviterait au Conseil fédéral de laisser entendre avant la votation que l'approbation d'une initiative risque d'entraîner la rupture d'un traité, puis de défendre la thèse adverse une fois l'initiative acceptée. »

» Denis Masméjan, *Démocratie directe contre droit international*, Collection Le savoir suisse, 160 pp.

Le contournement de Bienne inauguré et ouvert au trafic

Autoroutes » Les automobilistes peuvent emprunter depuis hier la branche est du contournement de Bienne. L'inauguration a eu lieu en présence de plusieurs centaines d'invités alors que l'absence de panneaux autoroutiers en français continue de susciter la controverse.

Ce nouveau tronçon permet aux automobilistes du canton du Jura et du Jura bernois de rejoindre Berne sans quitter l'autoroute, évitant la traversée de Bienne et de ses embouteillages. La liaison directe de Berne à Belfort (F) par Bienne et Delémont est une réalité.

La construction de la branche est aura duré une dizaine d'années. Elle doit reporter le trafic urbain vers l'autoroute A5 et délester ainsi les quartiers du trafic motorisé individuel. La construction de ce tronçon long de près 5 km a coûté 1,2 milliard de francs.

Des mesures d'accompagnement seront mises en place pour contraindre les automobilistes à quitter les rues du centre-ville pour emprunter l'A5. Mais le contournement autoroutier de Bienne ne sera complet que lors de la mise en service de l'axe ouest, pas avant 2035. » ATS

THURGOVIE

OS D'ANIMAUX JETÉS

Des ouvriers ont découvert des os de 46 animaux dans une ancienne fosse à purin mercredi à Stachen, en Thurgovie. Le service vétérinaire va porter plainte pour élimination illégale de cadavres d'animaux. ATS

FAMILLE

LA TRADITION SÉDUIT

La famille traditionnelle a encore de beaux jours devant elle. Les jeunes adultes, bien qu'individualistes, la soutiennent, selon l'enquête fédérale auprès de la jeunesse ch-x menée en 2012-2013 et publiée hier. ATS

La réforme reste au point mort

Retraites » Hier, la table ronde n'a pas permis de dégager une solution pour la réforme de la prévoyance vieillesse.

La table ronde d'hier sur l'avenir de la prévoyance vieillesse n'a pas débouché sur une solution. Il n'y a pas de convergence de vues sur les contours d'une future réforme. Le seul constat partagé a été celui de la nécessité d'agir.

Pendant plus de deux heures, les partenaires impliqués dans le dossier ont analysé avec le ministre des Affaires sociales, Alain Berset, l'échec de la grande réforme des retraites dans les urnes le 24 septembre.

«La rencontre n'a pas apporté de grandes surprises, mais elle était importante», a déclaré ensuite le socialiste à la presse.

Personne ou presque ne conteste la nécessité de réformer les retraites, tout le monde estime qu'il faut un financement additionnel pour l'AVS et tient à maintenir le niveau des rentes, a précisé le conseiller fédéral. Il y a en revanche désaccord sur quasiment tous les éléments d'une future réforme.

Sur l'âge de la retraite, les positions vont du statu quo à un relèvement à 66 ans rapidement pour les femmes comme pour les hommes. Pour financer les

rentes, les idées vont d'un déplafonnement de l'impôt fédéral direct à l'augmentation des cotisations salariales en passant par une hausse de la TVA.

Pour le 2^e pilier, le taux de conversion du capital en rente devrait rester inchangé pour certains, être réduit jusqu'à 6%, voire ajusté automatiquement pour d'autres. Les esprits divergent aussi sur la nécessité de prévoir des compensations pour les sacrifices demandés ou l'opportunité de flexibiliser l'âge du départ à la retraite.

Le Conseil fédéral se penchera encore sur le dossier avant la fin de l'année, et décidera de la suite à lui donner. » ATS